

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 29 mars 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice - 19</i> <i>Nbre Conseillers présents - 18</i> <i>Nbre Conseillers votants - 19</i></p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Avenant n°1 au marché de rénovation de la façade avant de l'Eglise</p> <p style="text-align: center;"><i>délibération n° 8</i></p>	<p>L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du vingt-deux mars, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, PETRONIO, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Mme FERRY, M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etait excusée</u> : Mme PREVOST, conseillère municipale</p> <p><u>A donné pouvoir</u> : Mme PREVOST à M. MOUGEL</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	--

Monsieur le Maire rappelle que les travaux visant à la rénovation de la façade avant de l'Eglise ont été attribués à l'entreprise France Lanord et Bichaton pour un montant de 34 195,35 € ttc et ont démarré en octobre 2015.

Les travaux ont été en grande partie réalisés dans les délais, mais en raison des intempéries de fin d'année, la restauration des portes d'entrée initialement prévue au marché a dû être reportée en 2016.

Cependant, après un avis technique de la société France Lanord et Bichaton et au vu du résultat obtenu des travaux exercés sur la façade, laquelle est redevenue proche de sa conception originelle, il a été préconisé de reconsidérer les travaux de restauration des deux portes de manière à embellir l'aspect général de la face avant de l'église.

En effet, le marché initial n'avait pris en compte que des travaux de nettoyage et de peinture des portes d'entrée pour un coût de 2 047,20 € ttc. De plus, il avait été prévu de protéger le vitrail de la face avant par la pose de grillage en cuivre pour un coût de 1 724,64 € ttc, travaux qui ne seront pas réalisés mais remplacés par une réfection totale de la rosace (travaux inscrits au budget d'investissement 2016 pour un montant de 7 800 € ttc).

En conséquence, un avenant n°1 au marché de travaux de rénovation de la façade avant de l'église est donc présenté par l'entreprise France Lanord et Bichaton, lequel se décompose de la manière suivante :

- moins-value pour non-réalisation des travaux de restauration des deux portes d'entrée tel que prévus initialement au marché : - 2 047,20 € ttc
- moins-value pour non-réalisation de la protection de la rosace : - 1 724,64 € ttc
- plus-value pour travaux de restauration complète des portes dans les règles de l'art (devis 9943 du 22/02/16 : + 9 304,80 €

En conséquence, le montant de l'avenant n°1 au marché France Lanord et Bichaton est arrêté à la somme de **5 532,96 € ttc**, fixant le montant du marché global à la somme de **39 728,31 € ttc**.

La Commission des Finances et Moyens Généraux du 21 mars 2016 ayant donné, à l'unanimité, un avis favorable.

l...

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte l'avenant n°1 au marché présenté par l'entreprise France Lanord et Bichaton pour un coût supplémentaire de 5 532,96 € ttc. Le nouveau montant du marché s'élève à 39 728,31 € ttc.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché avec l'entreprise France Lanord et Bichaton

Le Maire,



Daniel MAGRON



Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 22 mars 2016

Le Maire,



Daniel MAGRON

